



COMMUNE D'HAUTERIVE

**Votation communale du 9 février 2020  
concernant l'arrêté du Conseil général du 23  
septembre 2019, relatif à la rationalisation des  
bâtiments scolaires, préscolaires et  
parascolaires : choix de la variante**

**DOCUMENT D'INFORMATION**  
destiné aux personnes ayant le droit de vote  
sur le plan communal

**Sommaire**

<b>1. Le projet</b>	<b>3</b>
<b>2. Texte soumis au vote</b>	<b>9</b>
<b>3. Argumentaire du comité référendaire</b>	<b>10</b>
<b>4. Argumentaire du Conseil communal</b>	<b>11</b>
<b>5. Avis des partis politiques d'Hauterive</b>	<b>12</b>
<b>6. Instructions de vote</b>	<b>14</b>



## 1. Le projet

### Historique de nos bâtiments

Depuis 2014 et suite au crédit accordé par le Conseil général, le Conseil communal étudie les différentes variantes d'une rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires (crèche) et parascolaires (accueil écoliers/tables de midi). Le Conseil communal a informé régulièrement les membres de la Commission financière et du Conseil général de l'avancée des travaux et en 2018, un crédit complémentaire était voté, afin de poursuivre les diverses études, en vue d'une décision quant au choix de la variante.

L'**ancien collègue** fut construit en 1922 et a permis la scolarisation des petits Altaripiens et Altaripiennes durant une quarantaine d'années. Aujourd'hui, ce bâtiment fait partie du recensement architectural cantonal classé en catégorie 1, note 3 (sur 9), c'est-à-dire, non protégé au sens strict du terme. C'est un bâtiment du style architectural nommé « art nouveau », style très apprécié à l'époque et bien présent dans de nombreuses communes du Canton.

Il s'agit d'une construction solide, mais qui ne correspond plus aux normes : salles trop étroites, sécurité non assurée, isolation thermique désastreuse et non accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Dès lors, il n'est utilisé que pour des activités annexes (couture, travaux manuels, rythmique, accueil parascolaire (30 places), tables de midi (15 places)). Une rénovation de l'entier du bâtiment serait très onéreuse et très complexe à réaliser car l'isolation thermique n'est possible qu'à l'intérieur du bâtiment, ce qui réduirait encore les dimensions des salles.

Au début des années 1960, notre commune enregistrait une croissance démographique rapide et inattendue. De toute évidence, un agrandissement de l'ancien collègue ne suffirait pas. Fin 1967, la décision de construire, de toute urgence, un **nouveau collègue** sur la colline au nord de l'ancien collègue fut prise. Un crédit de CHF 1.5 million de francs fut accepté par le Conseil général en décembre 1967. Les fondations et l'installation de 41 éléments préfabriqués furent réalisées de janvier à avril 1968 (avec une durée de vie de 15 à 20 ans !). Après les vacances de Pâques 1968, les enseignants/tes et élèves prirent possession des lieux. Ce bâtiment accueille depuis environ 150 élèves dans 7 classes de 3<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup>. Aujourd'hui, ce bâtiment ne correspond plus du tout aux normes actuelles, surtout en matière d'isolation. Il n'y a pas eu de rénovation, ni d'assainissement conséquent depuis sa construction sauf, en urgence, pour étanchéifier le toit, durant l'hiver 2018/2019. Selon la Commission cantonale des constructions scolaires, arrêté du Conseil d'Etat du 7 septembre 2016, « il serait peu raisonnable de le rénover et une démolition/reconstruction est reconnue comme étant la meilleure solution ».

En 2004, avec une nouvelle légère progression démographique, afin de pallier au manque de place, le Conseil communal a proposé au Conseil général d'acquérir l'ancien bâtiment Biver, sis aux **Jardillets 18**. Ce bâtiment abrite aujourd'hui 3 classes de 1<sup>ère</sup> à 2<sup>ème</sup> (env. 53 élèves) ainsi que l'accueil préscolaire (Souris Verte) avec une capacité de 46 places et parascolaire avec 14 places.

Ce bâtiment, non conçu pour l'utilisation scolaire et préscolaire, correspondait à l'époque aux normes, mais celles-ci évoluant rapidement, il n'est actuellement plus conforme (préau couvert inexistant et pourtant obligatoire, couloirs trop étroits et dangereux en cas d'incendie ou autre catastrophe, accès impossible aux personnes à mobilité réduite, etc.). Un assainissement profond deviendrait indispensable. Ceci, sans parler de l'isolation, à revoir complètement, ainsi que le remplacement du chauffage à prévoir à court terme. Depuis fin 2017, des décollements partiels de certaines plaques de la façade ont été constatés et des mesures de sécurité provisoires ont été prises. En avril 2019, le Conseil général a voté un crédit de CHF 978'000.- pour la rénovation partielle du bâtiment. Ces travaux sont actuellement en cours d'exécution.

Le Conseil communal de l'époque (2004) était déjà conscient que l'achat du bâtiment sis à Jardillets 18 avait l'inconvénient de disperser les enfants sur deux sites, celui des Jardillets étant, de plus, éloigné pour les nombreux enfants habitant les quartiers proches du lac. La situation actuelle, même si une partie des problèmes liés aux déplacements des enfants entre la structure d'accueil et l'école a été réglée grâce au nouvel accueil écoliers de l'ancien collège, n'est toutefois toujours pas efficace. Un regroupement de l'accueil et des classes sur un seul et même site permettrait de recréer des synergies entre tous les acteurs du domaine de l'accueil des enfants, sur le plan logistique et social.

### **Bâtiments scolaires dans le syndicat intercommunal éorén**

Dès la rentrée d'août 2012 et en conformité avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), le canton de Neuchâtel a réformé son système scolaire en régionalisant et en regroupant tous les degrés d'école obligatoire par cercle scolaire.

L'éorén, constitué en syndicat intercommunal, est un des sept cercles scolaires du Canton de Neuchâtel. L'éorén compte 5 centres qui accueillent tous les degrés de la scolarité obligatoire des 12 communes-membres du syndicat. Hauterive avec la Ville de Neuchâtel fait partie du centre du Mail.

Les bâtiments scolaires sont propriété des communes à l'exception du collège du Mail qui est propriété de l'éorén. Selon l'article 30 du Règlement général de l'éorén du 28 mars 2018 relatif au dédommagement pour les bâtiments mis à disposition par les communes : « *Le Syndicat éorén dédommage les communes pour l'utilisation des bâtiments que les communes lui mettent à disposition.* ».

Pour les cycles 1 et 2, les charges d'exploitation des communes sont dédommagées par l'éorén sur la base d'un forfait par m<sup>2</sup> de surface brute (murs compris) des constructions. Il est appliqué à l'ensemble des bâtiments des cycles 1 et 2 au barème actuel de CHF 59.20/m<sup>2</sup>, pour les charges suivantes : cour et préau, chauffage, eau, électricité, entretien, assurances et conciergerie.

Concernant les investissements, l'éorén prend en charge, sous forme d'un dédommagement, l'équivalent de la charge d'intérêt moyenne cantonale et d'amortissement sur la valeur au bilan des bâtiments.

Les communes paient un écolage par élève et année scolaire (coût-élève). Pour l'année scolaire 2018/2019, le coût moyen par élève s'élevait à CHF 9'436.-. Ce coût est actualisé chaque année.

Un nouveau bâtiment scolaire, influencera le coût-élève avec l'augmentation des frais financiers (intérêts et amortissement) sur le nouvel investissement, mais cette augmentation sera répartie entre toutes les communes du syndicat (12 communes, ~7000 élèves/Hauterive représente environ 4 % du total). L'éorén veille à ce que les investissements des communes soient échelonnés, c'est pourquoi, l'investissement prévu par Hauterive doit (après la décision du Conseil général) être validé par l'éorén. Cet élément dicte aussi notre propre calendrier d'investissement.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 253 élèves de notre commune (1<sup>ère</sup> à 11<sup>ème</sup>) ont été scolarisés à l'éorén. Environ 200 élèves fréquentent les classes 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> sises à Hauterive. Les classes 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> sont situées au Mail. En tenant compte de l'espace constructible dont dispose encore la commune et de l'évolution démographique à prévoir ces prochaines années, le nombre maximal d'élèves pourrait atteindre 220 pour les classes de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup>.

Pour le préscolaire (crèche) un maximum de 50 places (aujourd'hui 46) et pour le parascolaire (accueil écoliers) entre 60 et 70 places (aujourd'hui 44 et 15 tables de midi) peuvent être visées.

La loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE) prévoit un taux de couverture cantonal d'au moins 20 % pour l'accueil parascolaire et d'au moins 30 % pour l'accueil préscolaire, soit 34 places pour le préscolaire au minimum et 39 pour le parascolaire pour Hauterive. Notre commune est donc déjà suffisamment fournie en places d'accueil et respecte largement la législation.

### **Variantes étudiées**

Devant l'ampleur des travaux à réaliser (rénovation et/ou reconstruction), le Conseil communal a lancé en 2013 une étude de préfaisabilité, qui fournissait la base à une étude de faisabilité pour laquelle, en 2014, un crédit de CHF 160'000.- a été alloué par le législatif. Cette étude couvrait 4 variantes.

**Variante 1 :** Démolition de l'ancien et du nouveau collège et construction d'un nouveau bâtiment pour les classes de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup>, le préscolaire et le parascolaire, y.c. 2 classes Perce-Neige et 2 salles de réserve. Location ou vente de Jardillets 18.

Cette variante permet d'avoir tout sous un seul toit, dans un bâtiment aux normes actuelles (sécurité, isolation, etc.) donnant une nouvelle image architecturale. Cette variante représente une solution optimale d'un point de vue économique (fonctionnement, entretien), écologique (isolation), social et didactique.

**Variante 2 :** Agrandissement et assainissement des deux collèges (nouveau et ancien). Le nouveau collège pour les 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> année, les 2 classes Perce-Neige et les devoirs accompagnés. L'ancien collège pour le pré- et parascolaire et l'administration. Location ou vente de Jardillets 18.

Cette variante est un « bricolage » tous azimuts (architecture, ingénierie, fonctionnement, écologie, distribution des classes), donnant une image architecturale sub-optimale et grossière, sur un terrain surchargé de constructions, offrant peu d'espace pour la récréation ; cette variante comporte un risque élevé de découverte de défauts durant les travaux, et donc une probabilité élevée de coûts importants non prévus. Cette variante n'est économiquement (fonctionnement, entretien) pas optimale et ne respecte que partiellement les normes.

**Variante 3 :** Assainissement seul des trois bâtiments existants (ancien et nouveau collège, Jardillets 18), qui conserveraient leur affectation actuelle.

Cette variante comporte un risque élevé de découverte de défauts durant les travaux, et donc une probabilité élevée de coûts importants non prévus. Cette variante n'est économiquement (fonctionnement, entretien), socialement et didactiquement pas optimale, et ne respecte que partiellement les normes. De plus, le trafic par le centre du village est maintenu.

**Variante 4 :** Démolition du nouveau collège et construction d'un nouveau bâtiment pour les classes de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> année, les 2 classes Perce-Neige et les devoirs accompagnés. Assainissement de l'ancien collège pour le parascolaire, assainissement de Jardillets 18 pour le préscolaire et location partielle.

Cette variante comporte un risque élevé de découverte de défauts dans les anciens bâtiments (ancien collège et Jardillets 18) ; elle n'est économiquement (fonctionnement, entretien) pas optimale, et ne respecte que partiellement les normes. De plus, ses coûts sont plus élevés que pour la variante 1. Les coûts d'entretien et de fonctionnement de l'ancien collège et des Jardillets 18 sont élevés et principalement à la charge de la commune. Le trafic par le centre du village est maintenu. Cette variante permet de garder les petits enfants dans un cadre de verdure.

## Variante acceptée par le Conseil général

Le Conseil général a accepté (par 24 voix et 1 abstention) de poursuivre avec la **variante 1**, comprenant la démolition du nouveau et de l'ancien collège et la construction d'un nouveau bâtiment. La colline pourra être ramenée au niveau de la chaussée. Ce nouveau complexe abritera le scolaire (1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup>), le préscolaire et le parascolaire sous un seul toit et répondra à l'ensemble des normes actuelles. Ce nouveau bâtiment aura une relation forte avec le centre du village d'Hauterive et permettra de le redynamiser. Le bâtiment Jardillets 18 ne servira plus à des fins scolaires et pourra être loué ou vendu.

Afin de réaliser cette variante de centralisation, la **démolition de l'ancien collège** s'impose. En effet, le maintien de l'ancien collège à des fins scolaires impliquerait l'élargissement des couloirs et l'installation d'un ascenseur qui seraient très compliqués et onéreux. Les normes actuelles ne permettent pas d'y implanter des activités scolaires financées par l'éorén, ni préscolaires subventionnées par le canton. Seules des activités annexes (parascolaire, salles de séances, etc.) pourraient y être situées, majoritairement à charge de la commune.

Le bâtiment limite le potentiel des espaces de récréation et rend difficile la surveillance, la visibilité et la sécurité des élèves. De plus, il bloque le dégagement en direction du lac et empêche la conception d'un complexe scolaire moderne et harmonieux. Les pierres jaunes d'Hauterive du bâtiment pourraient être utilisées et valorisées dans la cour de récréation d'un nouveau complexe scolaire ou même dans la construction du nouveau bâtiment.

En conséquence, le Conseil général préconise la démolition de l'ancien collège, afin de permettre une utilisation rationnelle du bien-fonds existant, d'utiliser l'entier du potentiel constructible de cette parcelle et de respecter l'ensemble des normes actuelles, tant pour les salles de classes que pour le préau et l'espace de récréation.

Le Conseil général a également retenu les arguments suivants :

- **Synergies et rationalisation** : de multiples synergies économiques, logistiques, didactiques et sociales (tout sous le même toit) seront possibles. Les doublons de matériel (photocopieuse, matériel informatique, fournitures, etc.) pourront être évités. Une seule salle des maîtres sera suffisante. Du temps pourra être gagné en évitant les déplacements inutiles et dangereux entre les bâtiments (les enfants devant être accompagnés pour les trajets entre Jardillets 18, le nouveau collège ou l'ancien collège). La sécurité des élèves et des citoyens en sera augmentée. La surveillance des enfants par les éducateurs/trices se trouvera facilitée. La cohabitation des bébés et petits enfants de la crèche, à proximité des écoliers, facilitera la transition du préscolaire au scolaire. La localisation du parascolaire dans le même bâtiment que le scolaire est un atout pour les enseignants/tes et les parents. Cette variante facilitera également les travaux de conciergerie (avec la centralisation des produits et des appareils de nettoyage). De plus, la construction de ce nouveau bâtiment permettra une conception modulable des salles de la crèche et de l'accueil parascolaire. En fonction de la fréquentation des différents groupes, la dimension des salles pourra être adaptée. Alors qu'aujourd'hui, c'est la dimension des salles qui détermine la taille des groupes, sans égard pour la demande des parents. Cette flexibilité des espaces permettra l'optimisation du taux d'occupation de l'accueil pré et parascolaire et facilitera la planification du besoin en personnel et la communication entre tous les professionnels de l'enfance. Les horaires de la crèche pourront être réétudiés selon les nouveaux besoins. Les nouveaux locaux offriront des sanitaires adaptés ainsi que des espaces fermés et faciliteront la surveillance des petits enfants. L'accès au bord du lac et à la Ville sera facilité (bus à proximité immédiate).
- **Circulation** : en centralisant toutes les activités scolaires, pré- et parascolaires sur le site Longchamps 10, on pourrait craindre une augmentation de la circulation au centre d'Hauterive. Une étude externe a analysé les conséquences de cette centralisation. Elle a

été réalisée un jour d'affluence maximale de véhicules, un jeudi hivernal, pluvieux de surcroît (17 janvier 2019). Le résultat est très clair, le trafic au centre d'Hauterive est absorbable sans problèmes majeurs et les parkings existants actuellement suffisent. Avec une centralisation, le trafic scolaire par les ruelles étroites du centre d'Hauterive diminuera en chiffres absolus et accroîtra la sécurité pour la population. Toutes les activités scolaires, préscolaires et parascolaires se trouveront à proximité immédiate d'un arrêt de bus, de la poste et des cabinets médicaux, permettant aux parents une rationalisation de leurs trajets. Le pédibus est à soutenir et à développer. Le projet architectural devra prévoir des places « dépose-minute » et revoir la disposition actuelle du rond-point du trolleybus y compris l'éco-point, ceci en tenant compte d'un éventuel projet de construction sur le STPA. Le Conseil communal accordera une attention particulière à la problématique de la circulation. La variante proposée n'inclut pas de **places de parking**. La proximité immédiate des transports publics permet un accès facile et l'éorén n'en exige pas pour les enseignants/tes. L'intégration d'un éventuel parking reste, néanmoins pour le moment, ouverte.

Par ailleurs, d'autres projets de construction dans les alentours sont à l'étude, qui pourraient offrir la possibilité de créer des places de parc.

- **Respect des normes** : cette nouvelle construction (Minergie-P obligatoire) aura une haute performance énergétique et permettra l'intégration facilitée d'une installation photovoltaïque performante permettant d'alimenter d'autres bâtiments publics à proximité ainsi que des privés. Toutes les normes scolaires, préscolaires et parascolaires seront respectées, tant pour les salles que pour le préau et les espaces récréatifs (surfaces, effectifs des classes, lumière, équipements, etc.). L'application de toutes ces normes facilitera un enseignement moderne et efficace, tant pour les élèves que pour les enseignants/tes. Evidemment, les normes de sécurité (matériaux et éléments de construction répondants aux exigences sur le plan de la résistance au feu, distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu, voies d'évacuation et de sauvetage) et accès handicapés seront également respectés.
- **Fonctionnement général et économies** : un seul bâtiment moderne et techniquement à la pointe permettra de maintenir les frais d'exploitation et d'entretien à un niveau beaucoup plus bas que si trois bâtiments sont maintenus en fonction, comme proposés dans les autres variantes.

La démolition du nouveau et de l'ancien collège ouvrira un grand potentiel pour la création d'un complexe scolaire exemplaire en tous points de vue, dans le cadre d'un concours d'architecture. La mise à niveau probable de la colline au niveau de la chaussée permettra la création d'un préau et d'un espace de récréation généreux et moderne, sans difficulté de surveillance. Le site, de par sa position au centre du village et de son dégagement sur le lac sera unique et permettra la conception d'un beau bâtiment, moderne et intégré dans le bâti existant, tout en valorisant éventuellement les pierres jaunes d'Hauterive de l'ancien collège. La libération du bâtiment Jardillets 18 et de son terrain ouvrira des possibilités de location ou de vente.

## Avis des autorités

Pour tous ces motifs, le Conseil général a accepté la variante 1 de centralisation incluant la démolition de l'ancien collège. Cette décision a été prise sur proposition du Conseil communal, des groupes politiques, de la commission des Services Industriels (SI)-Travaux Publics (TP)-Environnement-Energie, de la commission d'Urbanisme, de la commission financière et de la commission des bâtiments scolaires (ComBatScol).

Cette commission des bâtiments scolaires, créée spécialement pour accompagner ce projet de rationalisation, est composée d'un représentant de toutes les forces politiques de la commune, ainsi que d'un membre de la direction de l'éorén, de la directrice de la Souris Verte et d'une représentante des enseignants/tes. Cette commission est soutenue par le bureau d'architecte mandaté pour accompagner le projet.

Le Conseil général a approuvé ce projet le 23 septembre 2019 par 24 voix et 1 abstention. Pour sa part, le Conseil communal, recommande l'approbation du choix de la variante 1 concernant cette rationalisation des bâtiments scolaires regroupant toutes les activités scolaires, parascolaires et préscolaires sur un seul site.



## 2. Texte soumis au vote

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive

Vu le rapport du Conseil communal du 26 août 2019,

Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964,

Vu le règlement de Commune du 23 octobre 2017,

Entendu le préavis de la commission financière,

Entendu le préavis de la commission d'urbanisme

Entendu le préavis de la commission des SI-TP-Environnement-Energie

Entendu le préavis de la ComBatScol

Sur la proposition du Conseil communal,

### a r r ê t e

**Article premier** La variante 1, comprenant la démolition de l'ancien collège, la démolition et reconstruction du nouveau collège et la réaffectation de Jardillets 18, est adoptée.

**Art. 2** Le Conseil communal est autorisé à déposer une demande de permis de démolition de l'ancien collège.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 4** Le présent arrêté entrera directement en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 23 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

C. Bill

A. Gerber

### 3. Argumentaire du comité référendaire

Par son action, le comité référendaire tente d'empêcher la disparition de l'ancien collège d'Hauterive et s'oppose ainsi à la variante 1 choisie par le Conseil général, qui entérine précisément la démolition de cet édifice. Voici le résumé de ses arguments :

- L'ancien collège, même s'il n'est pas classé dans les bâtiments protégés, est à lui seul le meilleur argument sur lequel le comité référendaire peut s'appuyer. Bientôt centenaire, il est un des fleurons de notre village et de son patrimoine, de par sa beauté et sa stature majestueuse. Il est par ailleurs idéalement situé à son entrée, annonçant ainsi la couleur de sa pierre, renommée dans toute notre région.
- La construction de l'ancien collège ne souffre d'aucun dégât ou altération majeurs (fondations, maçonnerie, toit). Le bâtiment a été régulièrement entretenu, des centaines de milliers de francs ont été injectés par la population à cet effet au cours des dernières décennies. Difficile dès lors de considérer comme justifiée l'affirmation sur le « *risque élevé de découvertes de défauts cachés* » avancée par les initiateurs du projet, qui ne présentent d'ailleurs aucune expertise à ce sujet. Si ses locaux ne correspondent plus aux normes pour accueillir des classes d'élèves car trop exigus, utilisons-les différemment (parascolaire comme actuellement, devoirs surveillés, salles de réunions/expositions, espaces culturels ou même location à des privés).
- Selon le plan de la variante choisie (1), figurant dans le rapport du Conseil communal du 26.08.2019, la nouvelle construction **n'empiète pas** sur l'espace de l'ancien collège ! Ce dernier devrait donc être démoli pour faire « place nette » afin d'aménager **un préau et une cour d'école** avec un beau dégagement sur le lac. L'argument sur la surveillance des élèves et leur sécurité est avancé à ce stade mais il n'est pas pertinent. Selon ce même rapport, la cour d'école actuelle est conforme aux normes. Elle est donc suffisante pour 2 x 20 minutes de récréation quotidienne, surtout si un préau vient la compléter. En parallèle, notre commune dispose d'une multitude d'infrastructures permettant à notre jeunesse de s'épanouir (plage, places de jeux pour les petits, beach-volley, centre sportif avec piscine chauffée, terrain de football dernier cri, etc). A cet égard, les investissements consentis par les Altarpiens ont été très conséquents et il est justifié de dire que peu de villages font aussi bien qu'Hauterive en faveur de sa population en général, pour sa jeunesse en particulier.
- La démolition de l'ancien collège signifierait **un capital perdu** et ce n'est pas l'hypothétique récupération des moellons en pierre jaune qui le compenserait. En effet, ni sa valeur, ni les nombreuses réfections effectuées n'ont été estimées. Dès lors, prétendre que maintenir cet édifice coûtera encore plus cher n'est pas objectif car certains paramètres n'ont pas été intégrés aux devis estimatifs. Quant aux frais élevés d'entretien, ils sont principalement dus au collège de 1968, dont l'état général est la source d'importantes pertes en énergie (chauffage commun pour ces deux bâtiments). Grâce aux techniques actuelles, l'isolation thermique pourrait être considérablement améliorée dans l'ancien collège. S'agissant de la mobilité réduite, un aménagement extérieur sur la façade Nord est possible, à l'exemple de ce qui a été réalisé dans d'autres communes. Unimail est une parfaite réussite et un exemple d'intégration de l'ancien avec le moderne.

Le comité référendaire est convaincu qu'il existe des solutions permettant de conserver l'ancien collège, quitte à l'intégrer ou le relier, le cas échéant, à la future structure à bâtir.

Pour les multiples motifs exposés ci-dessus, le comité référendaire recommande vivement à la population d'Hauterive d'exprimer clairement sa volonté de sauver l'ancien collège de la démolition et de voter ainsi **NON** au choix de la variante 1 plébiscité par nos Autorités.

#### **4. Argumentaire du Conseil communal**

Le projet soumis au vote permet de donner une réponse satisfaisante à 7 questions importantes pour nos enfants, pour la commune et pour ses contribuables.

##### **1. Ne pas payer plus cher pour moins bien**

La taille actuelle du bâtiment ne permet pas de créer des salles de classe qui respectent les directives scolaires. Le collège a été bâti il y a 100 ans pour des classes d'il y a 100 ans. Ne garder que les murs et reconstruire l'intérieur coûterait excessivement cher et réduirait encore les surfaces disponibles pour les élèves. Et tout ça aux frais des contribuables altaripiens : l'EOREN ne soutiendrait pas financièrement un tel projet.

##### **2. Un emplacement problématique**

La position de l'ancien collège limite les possibilités d'implantation d'un futur bâtiment. Situé en effet au centre de sa parcelle, il ne laisse que 15 mètres de libre de chaque côté. Cette position interdit d'implanter un nouveau bâtiment sur les côtés de l'édifice existant. De plus, l'ancien bâtiment bloque le dégagement privilégié vers le Sud.

##### **3. Nos élèves et rien d'autre !**

L'isolation thermique du bâtiment doit se faire par l'intérieur ce qui réduira encore l'espace des salles sans pour autant atteindre les objectifs énergétiques cantonaux. En clair, si on isole le bâtiment, on ne peut plus l'utiliser comme école. Or, l'idée d'abriter des fonctions autre que l'école et l'accueil de l'enfance dans un bâtiment qui est central, au cœur de la parcelle est incongrue et sabote le concept même de la centralisation.

##### **4. De la place pour les enfants plutôt qu'un bâtiment défiguré**

La loi oblige à rendre les étages accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Il faudra donc installer une disgracieuse et coûteuse cage d'ascenseur extérieure. Au final, on paierait cher pour conserver des façades dénaturées par un aménagement moderne.

##### **5. Une cour d'école très mal adaptée**

Garder l'ancien collège restreint la place de récréation de nos enfants et crée des espaces sur le pourtour du bâtiment qui sont difficilement surveillés par les enseignants, déjà aujourd'hui. De plus, cela limitera les possibilités d'organisation des espaces de jeux en fonction des différents âges.

##### **6. Un bâtiment en béton enrobé de pierres**

Le collège est un bâtiment en béton, seulement enrobé de pierres d'Hauterive. La valeur du bâtiment est donc plus sentimentale que réelle. Les pierres d'enrobage seront gardées et recyclées dans le nouveau projet pour évoquer l'ancien collège.

##### **7. Un patrimoine commun à souligner**

La beauté du village d'Hauterive, c'est l'homogénéité de son tissu bâti par des maisons du 16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle. L'ancien collège ne correspond pas à ce patrimoine. En revanche, le concours d'architecture permettra de trouver le meilleur projet qui puisse regrouper les institutions de l'enfance en proposant un lien et une continuité avec le village.

**Les autorités de la Commune d'Hauterive vous recommandent de voter OUI le 9 février.**

## 5. Avis des partis politiques d'Hauterive

### Parti Libéral-Radical d'Hauterive

La rénovation et le regroupement des écoles ont beaucoup occupé les autorités altaripiennes. Le sujet étant hautement émotionnel, rien ne devait être pris à la légère, raison pour laquelle le PLR s'est beaucoup investi, par ses conseillers communaux et par ses conseillers généraux dans les multiples réflexions ayant amené au projet proposé à la population. Si plusieurs membres du PLR étaient initialement sceptiques, force a été de constater qu'après l'étude des multiples variantes, celle proposée par le Conseil communal et par la commission des bâtiments scolaires est la variante qui a convaincu le groupe PLR au Conseil général qui a voté à l'unanimité en faveur du projet.

Le projet qui est soumis au vote présente les avantages du meilleur « rapport qualité/prix », permettant d'aménager un espace nécessaire pour le développement actuel et futur des écoles et des structures d'accueil. Cela permettra enfin à la commune de pouvoir proposer aux familles altaripiennes un environnement scolaire sécurisé, moderne et attractif. Le regroupement a été spécifiquement étudié dans la possibilité de ne pas détruire le vieux collège. Cette variante n'a pas été retenue dans la mesure où elle ne permet aucun usage au niveau du bâtiment en question, que la place serait manquante et que dès lors les nouvelles structures ne seraient aucunement adaptées aux besoins de la population.

Le groupe PLR au Conseil général recommande donc à la population altaripienne de dire OUI à de nouvelles structures modernes, fonctionnelles et opérationnelles, pour le bien des familles altaripiennes.

### Parti Socialiste d'Hauterive

Parmi les 4 variantes proposées par la Commission, le PS d'Hauterive soutient unanimement celle votée par notre Conseil général, et qui regroupera la crèche, l'accueil parascolaire et l'école primaire au centre du village. Voici pourquoi (liste non exhaustive) :

- **Confort pour les enfants** : les nouveaux locaux seront spacieux, lumineux, accessibles même en cas de mobilité réduite.
- **Confort pour les parents**, qui pourront confier et rechercher leurs enfants en un seul endroit, directement accessible en bus et le long d'un axe routier reliant le bas du village.
- **Diminution du trafic** dans les ruelles étroites du vieux village : le trafic du matin, du midi et du soir entre l'actuelle crèche et l'école n'existera plus.

-  
Cette variante implique malheureusement la déconstruction du « nouveau » et de « l'ancien » collège. Le PS aurait aimé sauver ce dernier, mais ...

- Sa faible profondeur ne permet pas d'y implanter des salles de classes aux normes d'aujourd'hui, même en n'y laissant que les murs extérieurs.
- Son emplacement bloque la conception du nouveau complexe scolaire avec un espace généreux de récréation.

Le PS d'Hauterive rappelle enfin que la commune ne possède aucun autre terrain constructible adapté.

C'est donc avec un pincement de cœur pour le vieux collège, mais accompagné d'une pensée bienveillante pour les générations futures que le parti socialiste d'Hauterive vous encourage à soutenir le projet de regroupement des bâtiments scolaires en votant **OUI**.

## **Parti des Verts d'Hauterive**

### ***Les Verts s'engagent pour un nouveau collège écologique et responsable***

Pour les Verts, regrouper les structures pré et parascolaires du village dans un seul et nouveau lieu présente de nombreux avantages pour l'avenir de la commune.

Au niveau de la mobilité durable, cela permettra aux parents d'optimiser leurs trajets avec un seul endroit, situé à côté des transports publics, où ils pourront déposer leurs enfants.

Au niveau écologique, la construction d'un nouveau bâtiment réduira la consommation énergétique grâce aux techniques actuelles de construction ainsi qu'aux matériaux naturels. Il en résultera une construction exemplaire, beaucoup plus efficace que celle de l'actuel vieux collège, dont une grande partie est constituée en béton armé.

La mise aux normes de sécurité scolaire ne permet pas d'utiliser le volume du vieux collège pour en faire des salles de classes. Sa déconstruction permettra d'optimiser la surface à disposition pour un aménagement vert étendu qui contribuera à l'amélioration de la qualité des espaces scolaires extérieurs, mais aussi à l'amélioration de l'image de l'école en tant qu'espace éducatif et ludique.

Les verts resteront vigilants et impliqués. Ils seront attentifs à ce que le cahier des charges du futur concours d'architectes prenne en compte les attentes écologiques ainsi que la récupération et l'intégration des pierres d'Hauterive, afin de préserver au mieux l'identité visuelle de notre village. Ne laissons pas la nostalgie préteriter l'avenir des enfants d'aujourd'hui et des générations futures. Donnons-nous tout le potentiel pour créer un projet écologique et responsable qui traversera les décennies!

## **Parti des Vert'Libéraux d'Hauterive**

Pensons aux générations futures ! Offrons-leur des conditions d'apprentissage appropriées et modernes qui répondent aux normes en matière d'énergie et de sécurité !

De nombreux défauts caractérisent l'ancien collège :

- cage d'escaliers surdimensionnée par rapport aux salles de classe bien trop petites
- sous-sols exigus, avec chaufferie et salle de travaux manuels trop sombres
- installations sanitaires vétustes, système ancien et obsolète de distribution de chaleur
- accès impossible aux personnes en chaise roulante et à mobilité réduite

Oui, le Parti Vert'libéral d'Hauterive (PVLH) est convaincu que la démolition du nouveau et de l'ancien collège est nécessaire pour permettre la construction d'un bâtiment dans lequel trois entités - scolaire, pré- et parascolaire - peuvent se réunir sous un même toit. Seul un tel regroupement permet d'offrir les avantages suivants :

- rationalisation des espaces communs, de la gestion et de la maintenance
- fortes économies d'énergie (centralisation de la production de chaleur et création d'une installation solaire thermique et photovoltaïque efficace)
- réduction considérable de la circulation dans le centre du village
- création d'un espace important - préau généreux et terrain de jeux suffisamment spacieux pour répondre aux exigences actuelles et pouvant accueillir des événements dans un environnement sans voitures et en toute sécurité (ventes de jouets de l'APEH, repas de l'Emulation, etc.)

Avec la décision de déconstruire le nouveau et l'ancien collège pour faire place à un seul bâtiment, le Conseil général a suivi le rapport du Conseil communal et les recommandations de la ComBatScol composée par l'ensemble des partis politiques, des représentants du monde de l'enseignement, et des instances dirigeantes du pré- et du parascolaire. Le PVLH est convaincu que la décision prise à l'unanimité par le Conseil général est cohérente et justifiée.

## 6. Instructions de vote

### Qui peut voter ?

Sont électrices et électeurs en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) les Suissesses et les Suisses domiciliés dans la commune;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger qui sont inscrits dans le registre électoral de la commune en vertu de la législation fédérale ;
- c) les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides domiciliés dans la commune qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an ;

### Matériel de vote :

En plus du matériel fédéral et cantonal, chaque ayant droit reçoit à son domicile, avant le scrutin, le matériel de vote (carte de vote personnelle, bulletin de vote, enveloppe de vote et le présent document d'information), dans une enveloppe de transmission à ne pas déchirer et à réutiliser en cas de vote par correspondance.

### Vote par correspondance :

Chacun peut utiliser son matériel pour voter par correspondance, à l'aide de l'enveloppe de transmission. Ne pas oublier de signer la carte de vote et d'y inscrire sa date de naissance.

En cas d'envoi par la poste, **l'électrice ou l'électeur affranchit l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur**. Les votes contenus dans des enveloppes de transmission renvoyées par la poste et qui ne sont pas ou pas suffisamment affranchies ne sont pas pris en considération.

Mais vous avez bien sûr la possibilité de porter votre enveloppe de transmission à l'administration communale et/ou de la glisser dans sa boîte à lettres.

L'enveloppe de transmission doit parvenir au bureau communal au plus tard le dimanche du scrutin à 10 heures.

### Vote au bureau de vote :

Il est également possible de se rendre personnellement au bureau de vote, avec son matériel, à l'administration communale (Rue de la Rebatte 1, à Hauterive) le dimanche 9 février 2020. Le bureau électoral sera ouvert de 10 heures à 12 heures. **La présentation de la carte de vote (reçue avec le matériel de vote) est indispensable !** Faute de quoi il ne vous sera pas possible de voter.

### Vote à domicile :

Les électeurs âgés, malades ou handicapés, empêchés de se rendre au bureau de vote et n'ayant pas pu voter par correspondance, peuvent faire recueillir leur vote à domicile, par deux membres au moins du bureau électoral (tél. 032 756 97 36). La demande doit en être faite avant le dimanche à 11 heures.